MESURE 21

Valoriser les fonctions de la forêt et concilier les usages

Moyen terme

Mesures 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 17, 20, 22 et 23

Élément remarquable des paysages du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la forêt assure de multiples fonctions. Outre sa vocation économique, tournée vers la production de bois, elle joue un rôle essentiel d'accueil de la biodiversité : elle est lieu de nourriture, de reproduction et refuge pour de nombreuses espèces. Elle répond à une demande sociale de nature, de bien-être et de récréation. Enfin, en stockant le carbone, elle assure une fonction majeure dans la lutte contre le changement climatique.

Les gestionnaires forestiers cherchent à concilier ces nombreuses vocations. Pourtant, les besoins en découlant en matière d'exploitation et d'entretien ne sont pas toujours compatibles avec les attentes et pratiques de loisirs des populations. Cette diversité d'usages peut être source de tensions sociales.

Les valeurs, les conditions de travail et les contraintes des forestiers sont méconnues par la population. Les personnes qui fréquentent la forêt dans un but récréatif ont peu l'occasion de les rencontrer et d'échanger avec eux. De surcroît, ces usagers se sentent peu pris en considération par les forestiers. Ces incompréhensions mutuelles invitent à imaginer des lieux de dialogue pour rechercher des solutions concertées.

Le partage d'une connaissance des enjeux de la forêt, facilitant la compréhension des services qu'elle assure et des pratiques d'exploitation, est une préoccupation forte exprimée par les élus et acteurs du territoire. Dans cette optique, le Parc participera à la valorisation des usages économiques mais aussi des services écologiques et sociaux de la forêt.

Enjeux

- Intégrité et fonctionnalité de la forêt.
- Bien-vivre ensemble et santé publique.
- Développement économique et social.
- Appropriation par tous des paysages et de leur évolution.
- Stockage du carbone.

Objectifs opérationnels

- Affirmer et valoriser le caractère multifonctionnel des espaces forestiers.
- Partager une culture forestière.
- Encourager le déploiement des outils de planification de la gestion forestière à l'échelle des massifs.
- Renforcer les initiatives de valorisation du bois local.
- Reconnaître et soutenir les services écologiques et sociaux rendus par la forêt.

Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître

Contribuer à la connaissance de la forêt, son exploitation et ses divers usages : partenariat avec les laboratoires de recherche, gestionnaires forestiers et représentants des usagers (cf. mesure 1).

Partager

Partage d'une culture forestière : organisation d'actions de vulgarisation, sensibilisation et éducation pour tous les publics ; information/sensibilisation des gestionnaires forestiers sur les enjeux de biodiversité et de paysage (cf. mesure 2).

Médiation entre les différents usagers de la forêt : contribution à la création et animation d'espaces de dialogue entre les forestiers, chasseurs, gestionnaires des milieux et pratiquants d'activités de loisirs (cf. mesure 5).

Faire ensemble

Mise en place de stratégies de développement forestier : participation à la création et à l'animation de chartes forestières de territoire, de plans de développement de massifs.

Co-organisation d'une gestion coordonnée de la ressource forestière : structuration d'une organisation collective de coupes ; incitation au regroupement de propriétaires forestiers privés ; promotion des contrats de vente de bois respectueux des milieux naturels et paysages ; mise en œuvre de procédures de biens vacants sans maître…

Valorisation des différentes fonctions des forêts : développement de la filière bois-énergie ; conception et/ou promotion d'activités et équipements récréatifs compatibles avec les enjeux forestiers ; défense de la préservation des équilibres sylvo-cynégétiques ; soutien à la mise en place de conventions entre les propriétaires privés et les usagers ; appui aux actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; expérimentations sur la valeur financière des services environnementaux rendus par la forêt, soutien à la mise en place d'itinéraires pédestre, équestre, ou VTT.

Soutien à la valorisation des ressources forestières locales : incitation des élus, des professionnels et des particuliers à utiliser du bois local notamment dans les bâtiments et dans les aménagements intérieurs ; défense du droit des habitants à couper du bois sur les biens communaux ; étude de nouveaux débouchés valorisant les essences locales ; accompagnement d'entreprises pour la valorisation du bois local…

Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

État.

- Veiller au respect de la mise en œuvre des documents de gestion durable des forêts.
- Associer le Parc à l'élaboration des documents cadres de gestion forestière et du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

Régions.

- Accompagner la création et la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier.
- Accompagner des actions pluri-partenariales en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.
- Accompagner les démarches valorisant la forêt dans les stratégies bas carbone territoriales et le développement des actions forestières labellisées "bas carbone".
- Soutenir les démarches et outils s'inscrivant dans le Paiement des services environnementaux (PSE).

Départements.

- Contribuer à la gestion durable et valorisation des espaces forestiers à enjeux biodiversité, notamment par le biais de la politique d'Espaces naturels sensibles (ENS).
- Encourager les actions de prévention contre les incendies de forêt.

EPCI et communes.

- S'appuyer sur le Parc pour renforcer la prise en compte des enjeux forestiers dans leur stratégie territoriale.
- Prendre en compte dans leur document de planification les besoins liés à préservation de la forêt, à sa gestion forestière et à la valorisation des produits forestiers.
- Intégrer des clauses environnementales et sociales dans leurs appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement en circuit court de bois énergie ou de bois d'œuvre pour la construction.
- Privilégier la vente du bois communal en circuit court, notamment auprès des habitants.
- Favoriser l'utilisation du bois dans leurs projets d'aménagement.
- Mettre en place les outils de gouvernance nécessaires à la gestion concertée des forêts.
- Évaluer la possibilité d'engager une procédure de biens vacants sans maître pour les parcelles forestières abandonnées.

Partenaires potentiels

Acteurs touristiques

Arbocentre

Atlanbois

Associations d'usagers, de protection et valorisation des patrimoines

Centre national de la propriété forestière (CNPF)

Chambres consulaires

Entreprises de travaux forestiers

Office national des forêts (ONF)

Propriétaires forestiers et leurs groupements

Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Gestionnaires forestiers privés (experts, coopératives, groupements forestiers)

Co-financeurs pouvant contribuer aux accompagnements et soutien évoqués

Bénéficiaires potentiels

Les propriétaires et gestionnaires forestiers peuvent mieux intégrer dans leurs pratiques les besoins et attentes des autres usagers. Les filières de production forestière sont consolidées et diversifiées.

Les habitants et visiteurs peuvent mieux comprendre le rôle des gestionnaires forestiers, leurs besoins et contraintes. Ils identifient des solutions collectives pour profiter de cet espace dans le respect des autres usages.

Le monde du vivant et les paysages sont préservés et les fonctionnalités écologiques de la forêt sont renforcées.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre de territoire ayant engagé une stratégie locale de développement forestier ou démarche équivalente.
- Nombre de chaufferies collectives bois sur le territoire et volumes consommés.